



DOMANIALITÉ PUBLIQUE : LA VOIRIE COMMUNALE ET LES CHEMINS RURAUX

Objectifs

Domaine public, domaine privé ? La distinction des chemins ruraux, conséquences juridiques, financières et pratiques.

Formateur

Charles-Philippe GROS
Avocat associé Droit public

Organisation

DATE : Mardi 20 octobre 2020

DURÉE : 7 heures

LIEU : Centre de gestion de la fonction publique du Puy-de-Dôme

HORAIRES : 9h00 à 17h00

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Lundi 27 juillet 2020 à 18h00

Contenu

Liminaire : Définition de la voirie publique et des chemins ruraux :

- Domaine public / Domaine privé
- Principaux enjeux de la distinction
- Emprise, alignement, classement

La voirie communale, régime juridique et financier

- Pouvoir de police du Maire
- Les autorisations de voirie
- Finances et gestion de la voirie

Voie communale et coopération intercommunale

- Mise à disposition
- Gestion
- Intérêt communautaire

Les chemins ruraux, régime juridique et financier

- Définition du chemin rural
- Chemins ruraux et obligations de la commune
- Incidences financières des chemins ruraux de la commune

Les chemins d'exploitation : définition et régime juridique